

COMMUNE DE VERNET LES BAINS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2016 A 18 H 30

Présents : GUITART H., BOUSIGUE P., MACH C., GATTE J.F., HIERREZUELO C., CISZEK G., BOUDON P., MUNOZ M. J., BARATTE B., NOEL J. J., BONET V., GOZE E., CLAVERE R., JALIBERT B.

Absents excusés :

Procuration : C. PONTENX à C. MACH

Secrétaire de séance : J. J. NOEL

I - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance précédente et demande au conseil de délibérer.

Vote : Pour à l'unanimité

II – Casino : Avenant n°3 au contrat de délégation de service public

M. le Maire expose que suite aux difficultés financières rencontrées par le délégataire, et après accord avec ce dernier, il est proposé de rééchelonner la dette des loyers (51 879 €) en la reportant de deux ans. Ainsi, le remboursement de cette dette ne débiterait qu'en 2017 au lieu de 2015.

Par conséquent, la dette s'échelonnerait sur 6 ans soit de 2017 à 2022 pour un montant annuel de 8 646,50 €. Par ailleurs, les titres correspondant aux loyers 2016 et 2017 (soit 2 x 10 000 € = 20 000 euros) ne seront pas émis.

M. le Maire rappelle que le casino est un bâtiment communal et qu'il est indispensable que la commune accompagne le délégataire afin qu'il puisse maintenir son activité.

Vote : Pour 13 – Abstention 2

III – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget Primitif 2016

Les dispositions réglementaires (Article L 1612-1 du CGCT) prévoient que le Maire, sur autorisation du conseil municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total des crédits inscrits au budget 2015, aux chapitres d'investissement s'élève à 862 197,17 € dont 290 343 € au chapitre 16. Le montant inscrit aux opérations d'investissement et aux chapitres 20,21 et 23 s'élève à 318 166 €.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ouvrir des crédits d'investissement 2016 et de procéder au paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors dette prévus au budget primitif 2015 (soit 79 500 € maxi).

Vote : Pour à l'unanimité

IV – Donation avec charge : M. ROSSIGNOL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Jean-Pierre ROSSIGNOL ferait don à la commune des parcelles cadastrées section AE n° 74, 248, 249, 250, lieu dit « Pont d'Angles », pour une contenance totale de 6 020 m² et une valeur vénale de 602 € (valeur appréciée par France Domaine). Il précise que cette donation est proposée, en contrepartie, de la charge pour la Commune de l'entretien « en bon père de famille » du caveau familial de M. ROSSIGNOL (concession perpétuelle).

Eu égard les avantages de la donation au regard de la charge proposée Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter la donation.

Vote : Pour à l'unanimité

V – Communauté de communes Conflent-canigo : compétence urbanisme

- Reprise de la procédure d'élaboration du PLU en cours :

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2015, la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme a été transférée à la Communauté de Communes.

A ce titre, cette dernière s'est substituée de plein droit à la Commune pour tous les actes et délibérations afférents aux procédures engagées avant le transfert de compétence en particulier pour la poursuite et l'achèvement de la procédure de révision du POS valant élaboration du PLU de Vernet-les-Bains.

La commune de Vernet-les-Bains ayant chargé le bureau d'études COGEAM de la mise en œuvre de cette procédure, la Communauté de Communes doit reprendre ce contrat afin de pouvoir la poursuivre. Le Maire précise que la commune de Vernet-les-Bains devra demeurer un acteur principal dans l'établissement du futur PLU.

Vote : Pour à l'unanimité

- Désignation d'un groupe de travail et d'un référent technique dans le cadre de l'élaboration d'un PLUI valant SCOT :

En application de la délibération du conseil communautaire du 4 décembre 2015, chaque commune doit constituer un groupe de travail pour conduire la réflexion sur l'élaboration du PLUI. Chaque groupe de travail PLUI doit désigner en son sein un référent technique (élu ou fonctionnaire) qui assurera le relais entre l'échelle communale et intercommunale.

Le Conseil municipal décide que le groupe de travail sera constitué de M. Jean-François GATTE, Adjoint au maire et de M. Alain RAZANAJATOVO, fonctionnaire communal chargé de l'urbanisme. Ce dernier est désigné comme référent technique de la commune.

Vote : Pour à l'unanimité

VI – Effectif communal

Suite à des mouvements du personnel communal, Monsieur le Maire propose de supprimer les postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif 2^e classe
- un poste d'adjoint technique 2^e classe à 19,30/35^e
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- trois postes d'agents de maîtrise

Vote : Pour à l'unanimité

VII – Personnel communal : Départs à la retraite

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que 4 agents communaux sont ou vont partir à la retraite au cours de 2016. Afin de remercier ces agents des services rendus à la commune, il convient de leur attribuer une gratification. Monsieur le Maire propose de leur attribuer un bon d'achat dans le magasin de leur choix. La valeur de ce bon d'achat serait déterminée en fonction du nombre d'années de services et fixée à 15 euros par année œuvrée au sein de la commune.

Vote : Pour à l'unanimité

VIII – Demande de subvention au titre de la DETR 2016

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de solliciter dans le cadre de la dotation 2016 une subvention pour la réalisation du projet d'aménagement « Entrée de Ville » 1^{ère} tranche. Ces travaux d'un montant de 30 588 € TTC comprennent l'abattage de 32 arbres et répondent à un besoin de sécurisation de l'entrée principale de la ville.

Vote : Pour à l'unanimité

IX – Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre du FIDP 2016 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Monsieur le Maire propose d'acquérir des équipements nécessaires au renforcement de la sécurité des agents de police rurale et au développement des outils de surveillance, de prévention et de dissuasion. Il s'agit de l'acquisition de gilets pare-balles pour un montant de 960 € HT et d'un système de vidéo surveillance pour un cout de 23 740 € HT. Ces acquisitions sont éligibles aux aides de l'Etat provenant du FIPD à hauteur de 50%.

A la demande de Mme JALIBERT, Monsieur le Maire précise que le recours à ces matériels a été validé par la commission compétente de la Préfecture et que l'arrêté préfectoral correspondant devrait parvenir prochainement.

Vote : Pour à l'unanimité

X – Imputation en section d'investissement de biens meubles inférieurs à 500 € TTC

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir récupérer la TVA sur certains matériels dont la valeur est inférieure à 500 € TTC, le conseil municipal peut décider d'imputer ces biens en section d'investissement (Compte 2188 – programme 501). Il s'agit en l'occurrence un souffleur d'une valeur de 348 € et 2 Holster vegatek (police rurale).

Vote : Pour à l'unanimité

XII – Questions diverses

- Restauration du « Casino » : M. GATTE informe qu'une commission de la DRAC se rendra le 17 février sur le site afin d'apprécier l'aspect architectural du bâtiment du casino ainsi que celui du quartier thermal. Cette commission doit se prononcer sur l'inscription au titre des monuments historiques

- Fours du patrimoine minier : M. GATTE a pris contact avec Canigou Grand Site au sujet de ce dossier. L'association « El Mener » propose un devis pour la remise en état des fours pour un montant d'environ 20 000 euros.

Il faudra se rapprocher des différents organismes (Conseil départemental, Conseil régional, Fondation du patrimoine..) susceptibles d'accorder des subventions pour ce type de projet.

- Gestion des manifestations culturelles : Mme JALIBERT souhaite des précisions quand à la gestion des manifestations culturelles de la commune suite au transfert de l'office de tourisme à la communauté de communes. De même, elle voudrait connaître l'avancement du programme des animations. Monsieur le Maire répond que l'organisation des manifestations culturelles sera répartie entre la commune, le comité d'animation et une association culturelle.

Le budget le plus important sera pris en charge par la commune. Le comité d'animation et l'association culturelle percevront des subventions de sa part. De plus, un agent de la commune, Sandra PILLIER, en charge de la communication gèrera depuis la mairie les animations (affiches, réservations...). Le programme des animations est en cours de mise en place.

- Appareils de climatisation de l'office de tourisme : Mme GOZE signale que l'appareil de climatisation semble défectueux puisque de l'eau s'écoule à l'extérieur. M. GATTE répond qu'il s'agit d'un phénomène de condensation courant avec ce type de matériel.

- Bulletin municipal : Mme JALIBERT déplore l'absence d'un espace dans le bulletin municipal destiné à l'expression de l'opposition. M. le Maire indique qu'il s'agit d'un simple oubli qui sera rectifié dès la parution du prochain bulletin municipal.

- Accueil des syriens : M. le Maire informe que l'OPAH en accord avec l'Etat a proposé des logements sur Vernet-les-Bains pour l'accueil de syriens. Six personnes seraient ainsi accueillies dans deux logements sociaux. Cet accueil n'aura aucune incidence financière pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

H. GUITART

P. BOUSIGUE

C. MACH

J.F. GATTE

C. HIERREZUELO

G. CISZEK

P. BOUDON

M. J. MUNOZ

B. BARATTE

J. J. NOEL

V. BONET

E. GOZE

R. CLAVERE

B. JALIBERT